sera jeudi. (Violentes protestations à gauche). En tout cas, ce sera dans un délai très rapproché.

Réplique de M. Goblet

M. Goblet. — Il ne s'agit pas de savoir si ce débat sera court ou long, il importe surtout que l'on n'engage pas une action militaire avant que la Chambre ait été consultée (Bruit au centre).

Mais enfin, messieurs, il peut se produire des opérations militaires? Le gouvernement nous dit : « Je vous apporterai une proposition. Laquelle? (Exclamations au centre).

Ce sera peut-être la contrainte. Mais si la Chambre ne veut pas qu'un usa de contrainte, elle en a le droit (Très bien à gauche). Je prie la Chambre de traiter la question en décidant que l'interpellation sera discutée immédiatement. (Applaudissements à gauche).

M. Hanotaux de son banc. — Le gouvernement s'oppose à la discussion immédiate qui aurait de graves inconvénients. Je répète encore une fois qu'il ne sera engagé aucune action définitive sans l'assentiment de la Chambre.

Discours de Millerand

Millerand. — Je prie la Chambre de fixer d'une façon ferme à l'ouverture de la séance de demain la discussion de l'interpellation.

Le gouvernement déclare ne pas connaître la réponse officielle de la Grèce. Dans ces conditions, ce n'est pas seulement son devoir, c'est aussi le nôtre de garder le silence.

Mais sitôt cette réponse reçue, le gouvernement aura le droit de parler. Or, cette réponse arrive ce soir demain, par conséquent, le gouvernement sera en mesure de s'expliquer. (Très bien à l'extrême gauche).

Deux questions se poseront en effet : La France croira-t-elle devoir s'unir aux autres puissances, même pour actes matériels? ou bien croira-t-elle, tout en restant unie aux autres puissances, devoir agir seule? Et si elle le fait en 1897, qui lui est impossible d'employer des moyens de coercition matériels contre la Grèce?

Pour moi, j'estime que cette dernière attitude est la seule que la France doive adopter. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Le gouvernement ne peut pas engager le pays sans l'assentiment de la Chambre; pour qu'il puisse avec autorité s'expliquer devant les autres puissances, il faut qu'il soit d'abord venu s'expliquer ici.

L'intérêt public est le seul dont nous soyons tous préoccupés dans cette affaire. Il importe qu'il n'y ait dans l'attitude du gouvernement ni flottement ni hésitation; il importe qu'une décision soit prise demain, d'accord entre lui et les représentants du pays. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

M. Méline déclare que le gouvernement n'accepte pas la discussion pour demain; il verrait les inconvénients les plus graves à ce que cette fixation soit adoptée.

L'ajournement de la discussion des interpellations est adopté.

M. Jaurès dit que ses amis et lui reproduiront leur demande demain et tous les jours.

INTERPELLATION DE CASABIANCA

M. Luce de Casabianca interpelle sur la récente nomination du président du tribunal civil de Corte.

L'orateur reproche cette nomination au garde des sceaux et développe longuement son interpellation.

M. Darlan essaya de justifier sa conduite en lisant diverses lettres de recommandation en faveur du candidat, dont une de M. Delpech Montaud.

Il conste l'impossibilité de faire un choix en Corse sans soulever les passions; on ne peut pas envoyer en ce pays un magistrat du continent ignorant les mœurs et les idiomes corses; presque tous les magistrats appartiennent à la famille Casabianca. La nomination du nouveau président a été accueillie avec satisfaction par la presse républicaine et la presse gouvernementale.

Après une réplique de **M. de Casabianca** et un discours de **M. Arène**, **MM. Richard** et **Lamberé** présentent un ordre du jour invitant le gouvernement à ne pas nommer de magistrats dans les circonscriptions où ils occupé des fonctions électives.

M. Barthou se rallie à l'ordre du jour pur et simple qui, mis aux voix, donne lieu à un pointage.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 286 voix contre 223. L'ordre du jour de M. Richard est adopté par 290 voix contre 13.

Plusieurs députés du centre proposent d'ajouter au texte voté les mots : La Chambre confiante dans le ministre de la justice passe etc.

M. Hanotaux accepte cet amendement additionnel qui est adopté par 276 voix contre 216.

L'ensemble de l'ordre du jour et l'amendement sont votés par 272 voix contre 91. (Bruits à l'extrême gauche)

La séance est levée à 5 h. 50.

AU SENAT

LA SEANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 h.

LE BUDGET 1897

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget des dépenses et des recettes de l'exercice 1897 (Ministère de la guerre, 1re section, dépenses ordinaires et extraordinaires).

Les différents articles sont adoptés sans modifications.

Seul, le relèvement de crédit, voté par la Chambre, pour secours aux anciens militaires, est repoussé par 140 voix contre 105.

Le Sénat aborde le budget de la Marine.

Après les observations de **M. Gabart-Dannoville** la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures.

Les Evénements d'Orient

LA SITUATION

Ainsi que nous l'annoncions, hier, dans nos dernières nouvelles, la Turquie a répondu officiellement à la première note des puissances relative à l'autonomie de la Crète, qu'elle accepte en principe, à condition que l'île reste sous la suzeraineté du sultan.

La réponse ne parle pas du retrait des troupes turques qui sont en Crète.

D'autre part, le gouvernement grec refuse le rappel de la flotte et des troupes grecques de l'île. Si la Grèce persiste dans cette résolution, c'est la guerre à bref délai, guerre à laquelle on se prépare dans toute la presqu'île des Balkans, non seulement en Grèce et en Turquie, mais aussi en Bulgarie et en Serbie.

En Crète, chrétiens et musulmans échangent des coups de fusil, et sur mer les vaisseaux grecs poursuivent les canonnières turques.

Et maintenant quelle attitude va prendre l'Europe, cette Europe chrétienne, cette Europe civilisée, qui pour des desseins politiques inavouables et la sauvegarde des intérêts de puissants financiers, a laissé massacrer trois cents mille chrétiens en Arménie sans un geste d'intervention et qui s'est ruée sur les insurgés crétois, lassés de leur martyre, et sur les gens de même race qui voulaient assurer leur délivrance?

L'ultimatum a prévu cette réponse de la Grèce. Il spécifie qu'en présence d'une telle attitude les gouvernements auraient recours à la coercition la plus énergique. L'Europe n'a d'autre alternative que de se dédjuger ou de procéder à l'assassinat du peuple grec, — car on n'aura pas le cynisme, je suppose, d'appeler une guerre, l'action des forces de la France, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, de l'Angleterre, de l'Italie, contre un pays de millions 500,000 habitants, menacé déjà à sa frontière par tout ce que l'empire ottoman compte de soldats mobilisables.

C'est donc pour participer à une semblable honte que depuis un quart de siècle on épuise ce pays d'armements, que l'on tente d'abêtir la jeunesse dans les servitudes militaires.

Nous savions que la folie de l'accord franco-russe ou plutôt que le crime de la soumission de la patrie aux ambitions et aux caprices de la diplomatie moscovite ne pouvait entraîner la France que dans des voies honteuses et sanglantes, mais nous ne pouvions supposer que la chute [illegible] rapide et aussi profonde.

NOS DÉPÊCHES

Les préparatifs de guerre

Milan, 8 mars.

Un envoyé du gouvernement grec a acheté à Milan 70,000 couvertures de troupe qui ont été expédiées à Brindisi à destination de Grèce. L'envoyé s'est ensuite rendu à Turin pour y acheter 75,000 havresacs.

Londres, 8 mars.

Le *Daily News* annonce qu'il règne une grande activité, une grande animation au camp d'Allershot, le quartier général est en communication constante avec le camp; il paraît probable qu'un corps de troupes sera préparé pour la Méditerranée.

La réponse de la Grèce aux puissances

Athènes, 8 mars.

Aujourd'hui à 3 heures, un attaché du ministère des affaires étrangères a remis aux ministres des puissances à Athènes la réponse du gouvernement.

Cette réponse qui est écrite sur quatre feuillets, explique en détail les causes du refus de la Grèce d'obtempérer à l'ultimatum des puissances.

Le texte exact de cette réponse n'est pas connu officiellement, mais on assure qu'il comporte les points suivants :

La Grèce, conformément aux désirs des puissances, recommandera aux Crétois l'acceptation des réformes que les musulmans rendraient impossibles, la Grèce fut obligée d'intervenir à cause des nouveaux troubles, afin de protéger un peuple frère.

L'autonomie ne constitue pas une solution, et ne devrait être acceptée par les Crétois, qui la rejettent; la Grèce se soumettrait aux décisions des Crétois.

Le rappel de la flotte et des troupes donnerait le signal de nouveaux excès, en présence desquels le peuple de Grèce ne pourrait rester impassible.

Une dépêche particulière que publie la *Patrie* dit que dans sa réponse qui a été télégraphiée aujourd'hui à midi aux représentants de la Grèce à l'étranger, le gouvernement grec insiste sur les sacrifices imposés à la Grèce par la série de révolutions qui se succèdent en Crète depuis un siècle. Il ajoute que la flotte et l'armée hellènes sont prêtes à assumer la responsabilité de l'ordre en Crète et à mener à bien l'œuvre de la pacification de l'île.

La teneur de la note, ajoute le télégramme de notre confrère est généralement approuvée. Le roi a déclaré à diverses personnes qu'il est décidé à ne reculer devant aucun sacrifice et à ne subir aucune contrainte.

Négociations diplomatiques

Londres, 8 mars.

A la suite de la réponse de la Grèce, des communications ont été échangées pendant toute la journée entre les chancelleries des grandes puissances en vue de s'entendre sur les mesures que ce refus comporte.

Dans l'île de Crète

La Canée, 8 mars.

Les dernières nouvelles de Sélino, arrivées à la baie de la Suda annoncent que le débarquement des forces internationales qui avait été commencé, a dû être interrompu à cause du mauvais temps.

On suppose qu'il a pu être complètement effectué hier soir. La colonne est forte de 550 hommes et de 4 canons. On attend avec impatience le résultat de l'expédition internationale chargée de délivrer les musulmans bloqués à Kandados, près de Sélino.

Un plébiscite des Crétois

Rodez, 8 mars.

Le Comité de la Ligue internationale de la paix a décidé d'adresser aux grandes puissances, ainsi qu'à la Grèce et à la Turquie, par l'intermédiaire des représentants diplomatiques auprès de la Confédération, un manifeste proposant l'organisation d'un plébiscite crétois pour la solution de la crise actuelle.

Le peuple crétois déciderait lui-même par un vote public et sans aucune pression de son avenir. Le comité a décidé que le prochain congrès international de la paix se réunira à Hambourg au mois d'août.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 8 mars.

Le télégramme suivant a été expédié au président de la Chambre des députés de Grèce, par un certain nombre de députés français :

Au Peuple Grec !

Le peuple français, dont nous avons l'honneur d'être les représentants, hautement manifesté, d'un bout à l'autre du territoire, l'ardente sympathie que lui inspirent votre résolution, vos dangers, votre courage.

Nous pensons comme lui, et comme lui nous vous tendons une main fraternelle.

La barbarie turque vous étreint, la complicité européenne vous menace; ceux qui n'ont pas bronché devant les massacres d'Arménie, voudraient entraver votre élan national et votre œuvre justicière; vous luttez pour la patrie, pour l'honneur.

[illegible] compte sur votre victoire.

Signé : Roche, Girault, Chassaing, Compayré, Lamendin, Goujat, Desfarges, Cluseret, Argelès, Marcel Sembat, Bazille, etc.

Londres, 8 mars.

Le *Daily-Chronicle* publie une dépêche d'Athènes suivant laquelle la réponse de la Grèce est exprimée dans des termes conciliants.

La Grèce offre de rappeler sa flotte mais elle explique l'impossibilité de retirer son armée de Crète.

Elle offre, cependant de placer les troupes grecques qui sont dans l'île, sous le contrôle des puissances pour coopérer au rétablissement de l'ordre.

La réponse émet la proposition d'appeler les crétois à choisir eux-mêmes le gouvernement qu'ils désireraient.

Ces renseignements, de bonne source, permettent de croire que la version du *Daily-Chronicle* est assez exacte.

Cologne, 8 mars.

La *Gazette de Cologne* publie une dépêche de Vienne disant que les mesures de coercition énergiques qui prévoient, non seulement le blocus du Pirée, mais aussi l'investissement de la Crète, ont été convenues entre les amiraux des puissances.

L'Autriche, l'Allemagne et la Russie y ont adhéré.

Vienne, 8 mars.

Suivant la *New Press*, l'Autriche a adhéré au projet élaboré par tous les amiraux sur les mesures coercitives éventuelles.

Dans les cercles diplomatiques, on croit que la réponse de la Grèce ne sera pas un refus catégorique, mais une réponse conditionnelle, ayant pour effet d'entraver l'application des mesures coercitives et de mener les négociations entre la Grèce et les puissances.

Certains journaux envisagent si, dans le cas où la Grèce déclarerait la guerre à la Turquie, les puissances n'auraient pas le droit d'intervenir et de mettre à exécution le projet de blocus.

Constantinople, 8 mars.

Les puissances délibèrent actuellement sur la proposition des amiraux d'occuper les postes de la Crète et pour savoir si les troupes d'infanterie de chaque puissance ouvriront un bataillon.

La Canée, 8 mars.

Le vice-amiral Canovaro, commandant les forces internationales de Crète, a signifié au vice-consul de Grèce que sa présence n'était plus possible et qu'il devait partir.

Les amiraux ont télégraphié à leurs gouvernements respectifs, demandant l'envoi immédiat d'un bataillon de 600 hommes pour maintenir l'ordre dans les grandes villes.

Paris, 8 mars.

Le *Petit Temps* donne l'analyse de la réponse de la Grèce :

Le gouvernement grec regrette de ne pas pouvoir rappeler ses troupes de Crète dans la crainte du retour des incidents qui ont motivé leur envoi.

La Grèce témoigne de dispositions permettant aux puissances de reprendre l'examen des points indiqués dans la note aux puissances, sans sortir du cadre des principes formulés pour trouver une solution lui donnant satisfaction et pouvant permettre à la Grèce de tenir compte des désirs des puissances, sans froisser les aspirations nationales.

La réponse donne à entendre que la Grèce retirerait ses bâtiments si les puissances prenaient l'engagement d'empêcher la Turquie d'envoyer des renforts, mais elle déclare qu'elle ne pourrait point retirer ses troupes sans compromettre gravement la sécurité des chrétiens.

En conséquence, les puissances devraient trouver juste que les troupes grecques soient employées, conjointement avec celles des puissances, au rétablissement de l'ordre.

Concernant l'organisation de l'île, la Grèce fait appel aux sentiments de justice des puissances et les supplie d'admettre une combinaison permettant aux Crétois de plébisciter sur leur sort.

Paris, 8 mars.

M. Millerand a avisé M. Hanotaux, qu'il l'interpellera demain sur les affaires de Crète conformément à la menace de Jaurès, à la séance d'aujourd'hui, d'interpeller chaque jour.

Athènes, 8 mars.

Voici le résumé de la réponse officielle de la Grèce :

La Grèce demande l'annexion de la Crète au nom des droits historiques, au nom de la communauté de religion et de race elle déclare toutefois que la Grèce serait disposée à retirer sa flotte, au cas où les puissances remettraient à l'armée grecque l'œuvre de pacification après l'accomplissement de laquelle les Crétois exprimeraient librement leur opinion.

Corfou, 8 mars.

Le bruit court que la Turquie soulèverait des difficultés au passage des vapeurs transportant des troupes grecques par le détroit de Prevesa.

La Canée, 8 mars.

Les habitants partent pour Paliochova, où ils sont hors de danger.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UNE MORT ACCIDENTELLE

NŒUX-les-MINES, 8 mars.

Trois ouvriers travaillaient à réparer les dégâts occasionnés par un éboulement dans un plan incliné du quartier St-Georges, à l'étage de 230 mètres, au fond de la fosse n° 2 des mines de Nœux, à Harainecourt. Un poion, Henri Vermersch 33 ans voulut leur donner un coup de main. Il avait à peine prisson pic qu'une énorme pierre se détachant de la voute, tomba sur lui et le tua net.

Un des ouvriers, Charlemagne Charlet, est légèrement blessé à la tête.

ENCORE UN SUICIDE A CALAIS

CALAIS, 8 mars.

Une véritable épidémie de suicide sévit à Calais.

Hier matin, on apprenait que M. Louis Franc, entrepreneur de maçonnerie, domicilié, 28, rue des Communes et âgé de 64 ans, venait d'être trouvé pendu dans sa chambre.

Après midi il était allé au Petit Courrier porter un chargement de toiles chez un de ses parents. Puis, accompagné d'un de ses amis, M. Debova, marchand de charbon, il se rendit au café Duchateau où il joua une partie de carabin.

Il était gai, calme comme toujours, et rien ne faisait prévoir le drame qui devait suivre cette soirée.

C'est en allant réveiller son mari, que Mme Lefranc l'aperçut pendu dans la chambre.

Il avait, pour accomplir son dessein, accroché à la porte, un crochet de fer.

C'est à l'aide de sa ceinture en cuir qu'il s'est pendu. La pointe des pieds touchait le sol.

Les motifs de ce suicide sont inconnus. Une enquête est ouverte.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

ROUBAIX, 8 mars.

Hier matin, vers 6 heures, un ouvrier qui se rendait à son travail, aperçut dans le canal, en quai de Leers, le corps d'un individu noyé. Le cadavre était au bord de la rive, entre la berge et un vieux bateau qui tombe en ruine.

Quand le noyé fut retiré, on constata, non sans surprise, qu'il avait l'oreille gauche complètement enlevé. Des ouvriers s'assemblèrent et bientôt le bruit courut qu'un crime avait été commis.

M. Squivée, commissaire de police, fut requis et fit transporter le corps à la Morgue de l'Hôtel-Dieu où il fut visité par un docteur.

Le praticien a constaté que la blessure de l'oreille provenait de morsures. On est certain que ce sont les rats, réfugiés dans le vieux bateau, qui ont ainsi rogné l'oreille du noyé.

Celui-ci a été reconnu. C'est un nommé Richard Gilman, âgé de 60 ans, demeurant rue d'Estaing, au Pile.

Dimanche soir, quand il a quitté ses amis, vers 7 heures, il était ivre. On suppose que c'est en retournant chez lui dans la soirée qu'il sera tombé dans le canal où il a trouvé la mort.

A un Monsieur Deladerrière

Dans notre numéro daté du 3 mars, mon collaborateur Mary-Gill a cet donné la peine de refuter, documents à l'appui, une polissonnerie anonyme déposée dans les colonnes d'un canard qui n'a pas de bec puisque un seul Derrière (de la) lui sert de rédacteur et de gérant.

J'avais été accusé de voies de fait sur la personne d'un sieur Mouton (*alias* Sauriaux) lors de la bagarre qui se produisit à Saint-Amand, salle des fêtes, quand je m'y rendis pour faire une conférence en faveur de la candidature Beauvois qui se présentait au conseil d'arrondissement contre MM. Platelle et de la Phallecque.

Mary-Gill, contre ce Derrière (de la) avait invoqué le témoignage imprimé *tout vif*, c'est à dire au lendemain même de la bagarre en question — de M. Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* qui ne m'avait pas quitté un instant, et très bravement très loyalement — je l'ai écrit — s'était rangé à côté de moi payant de sa personne quand, dru comme grêle s'abattaient sur moi les poings d'agents électoraux inconscients parce qu'intentionnellement surchauffés.

Mary-Gill a perdu son temp et son encre car le Derrière (de la) pourquoi diable l'a-t-on anoli: au féminin? — persisté à me présenter comme l'auteur responsable de cette bagarre où il n'y eut que deux victimes : M. Georges Robert et moi.

Le de la Derrière ou Deladerrière ment [illegible] intéressé, je pourrais en invoquer cinquante. Mais à quoi bon disputer? Il vaut mieux, n'est-ce pas, informer notre polisson que s'il est faux que j'aie pris au cou, étranglé, presqu'assassiné le sieur Mouton, je ne mettrais pas de gants, à l'occasion, aussi je me sauf les mains, pour cogner comme l'ile merite, un individu de son espèce.

G. S.-F.

P.-S. — L'excellent camarade qui m'a adressé l'Union Amandinoise a accompagné son envoi d'une protestation virulente contre les infamies du sieur Deladerrière. Il voudra bien m'excuser de ne pas publier sa lettre, dont je suis très touché, mais ce serait trop de deux... contre un seul Derrière (de la)!

COMITÉ FÉDÉRAL

RÉGION NORD

LILLE, 21, rue de Béthune, 21, LILLE

Réunion le 12 mars 1897, à 7 heures précises, au lieu ordinaire.

PARTI OUVRIER -- SECTION LILLOISE

Les membres des commissions d'initiative et de la Maison du Peuple sont priés de se réunir le mercredi 10 mars 1897, à *8 heures très précises* du soir, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21.

La présence de tous les membres est indispensable.

LILLE

Elections au Conseil de prud'hommes

Un arrêté du Préfet du Nord convoque pour le dimanche 4 avril 1897, de midi à six heures, les contre-maîtres, chefs d'ateliers et ouvriers, à l'effet d'élire un conseiller prud'homme ouvrier (3e série) en remplacement du citoyen Façon, décédé.

Le même arrêté convoque les patrons pour le mercredi 7 avril, également de midi à six heures, à l'effet d'élire trois conseillers prud'hommes en remplacement de MM. Leroy Henri, 1re série, démissionnaire; Thellier Charles, 1re série, démissionnaire; Rousselle Emile, 2e série, dont l'élection a été annulée.

Tentative de suicide d'une aliénée

Depuis quelque temps, Mme Barilloz, ménagère, demeurant rue Brasseur, 4, ne paraissait pas jouir entièrement de ses facultés mentales.

Dimanche, elle tenta de se pendre dans son logement mais une voisine arriva assez tôt pour couper la corde avant la complète asphyxie.

Sur l'avis du médecin, la pauvre femme a été conduite à l'hôpital St-Sauveur, où elle a été mise en observation.

Vengeance de femme

Depuis deux ans, Julie Liévin, âgée de 20 ans, habitait faubourg des Postes, cité Bom eck, avec un nommé Lho se Eugène, âgé de 27 ans, maçon.

Julie Liévin avait, à plusieurs reprises, fait des scènes de jalousie à son amant. Celui-ci, rentrant hier soir, plus tard que d'habitude, la jeune femme se mit violemment en colère et, s'emparant d'un couteau elle en porta un coup au bras droit de Lho se, et lui fit une assez grave blessure.

M. le docteur Deladerrière, appelé a fait conduire le blessé à l'hôpital de la Charité.

Julie Liévin a été arrêtée. M. Barbier, commissaire de police, continue l'enquête.

Querelle de ménage

M. Lechoux, cabaretier, rue des Augustins, 32, rentrait chez lui, hier soir, vers 10 heures. Sa femme ayant voulu lui faire une observation parce qu'il s'était absenté trop longtemps de son estaminet, une querelle s'en suivit, au cours de laquelle Lechoux tomba sur sa devanture et, en cassant une vitre, se fit une grave blessure au bras.

M. le docteur Rouzet a été appelé à lui donner les soins nécessités par son état.

Conséquences de la misère

Rue d'Arras, cour Gieslon, 12, habite un pauvre ménage d'ouvriers, composé de mari, de la femme et de trois jeunes enfants, âgés de 8, 3 ans et 20 mois.

La femme travaillait comme ménagère et le mari comme journalier à l'usine à gaz de Wazemmes.

Avant de partir à leur travail les parents conduisaient à la crèche leurs enfants. Mais le plus jeune fut refusé, il y a une quinzaine de jours, parce qu'il était malade.

La mère avait l'air désespérée de la santé de son enfant. Le 2 courant elle disparaissait avec lui, elles recherches faites par la police restaient infructueuses.

Mais, avant-hier matin, elle revenait à son domicile, portant toujours son enfant dans les bras, mais il était mort.

On juge du désespoir du pauvre père.

Vers 6 heures la femme repartait et depuis on ne la plus revue et on ne sait où elle a été réfugiée.

Mouvement de la population

Du 28 février au 6 mars, il y a eu à Lille 122 naissances dont 64 du sexe masculin et 58 du sexe féminin.

L'officier de l'état civil a reçu 81 déclarations de décès et 10 déclarations de morts nés. Les décès se répartissent en 47 du sexe masculin et 38 du sexe féminin. Dix huit décès se sont produits dans les hôpitaux.

Les causes principales de décès sont : rougeole, 3; coqueluche, 1; apoplexie cérébrale, 1; bronchite et pneumonie, 3; diarrhée et entérite, 7; phthisie pulmonaire, 15; méningite tuberculeuse, 1; suicide, 1; autres causes, 29.

Absents civils

Par jugement, en date du 2 janvier 1897, le tribunal de première instance d'Ussel (Corrèze) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du nommé Léopold-Louis Hervillez, né à Lille (Nord), le 13 août 1837, fils de Louis-Thomas-Joseph et d'Hyacinthe Joséphine Debast, époux de Delphine-Clémence Hace, domicilié en dernier lieu à Eygurande (Corrèze), où il n'exerçait aucune profession et d'où il a disparu depuis 18 mois de novembre 1879.

— Par jugement, en date du 10 février 1897, le tribunal de première instance de Valenciennes (Nord) a déclaré l'absence du nommé Ernest Henri Pastou, chef d'orchestre, né à Paris, le 21 mars 1849, de arrondissement, fils d'Etienne Jean Baptiste et de Eléonore-Nelly Dax, époux d'Angèle-Marie Hollé, domicilié en dernier lieu à Valenciennes, disparu depuis plus de quatre ans.

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

Le roi fit un geste.

— Sire, au nom de Dieu qui me donne le courage de vous parler ainsi, écoutez-moi, je vous en supplie! Le peuple, dont je suis, vous a pourtant aimé. Mais depuis que, sur votre ordre, les archers violent ces filles, il se retire de vous. Sa malédiction emplit les champs et les villes : ne la craignez-vous pas? Ne serait-ce pas là le signe que Dieu s'est retiré de vous?

Ceux qui vous entourent vous trompent parce qu'ils ont intérêt à vous cacher la vérité qui vous parle par ma voix. Ecartez-les de votre passage, sire, et montrez que vous êtes resté digne, malgré vos fautes, de l'affection de votre peuple. Fermez votre porte aux femmes qui souillent votre trône et ruinent la France dont vous étiez hier encore l'élu, le bien-aimé. Le plaisir ne doit pas absorber tout le temps des rois; ils ont à remplir des devoirs très graves, très grands, que vous oubliez.

— Qui es-tu, demanda Louis, blême de fureur et dégrisé, pour oser me tenir un pareil langage? Es-tu l'envoyée des jansénistes ou celle des jésuites, les amis de mon fils? Ignores-tu que je punis de la potence ceux qui m'insultent et que je ne distingue pas entre les sexes?

— L'envoyée des jansénistes ou des jésuites, moi, sire! Je ne connais pas ce monde-là. Je ne suis qu'une pauvre hirondelle qui ne s'est laissée prendre aux rets de votre oiseleur que pour vous approcher et vous dire la vérité. Je suis une enfant de quinze ans élevée au Ravin-des-Chênes sous la protection tutélaire de la Vierge noire à laquelle je suis vouée depuis mon enfance. Une enfant qui a vu rouer de coups une pauvre folle; une enfant qui ose vous dire que le serf est meilleur pour son roi que ne l'est le seigneur. Le serf, comme l'oiseau du ciel, bâtit son nid et travaille son champ, tandis que les puissants détruisent par caprice la pauvre couvée et s'emparent du produit du champ.

Est-ce juste, sire? Dieu, dans ses commandements et dans l'Evangile, ordonne qu'on protège le faible, et vos seigneurs l'oppriment.

— Il est impossible que la leçon que tu récites ne t'ait pas été apprise, dit le roi profondément impressionné et plein de sinistres présages.

Cette voix si fraîche, si mélodieuse, dont la hardiesse accusait autant d'ignorance que de simplicité d'âme, répondait secrètement aux transes inavouées du roi qui, au milieu même des fêtes de sa luxure, le rendaient sombre; elle répondait à des vérités entrevues quand un éclair de raison se faisait jour dans son âme obscurcie par le jeu déréglé de ses vilaines passions. En ces moments où il semblait se sentir rougir, il y avait tant de honte en lui, il avait tant d'iniquités à secouer que sa lâcheté naturelle se détournait de ce cloaque auquel le père Péruseau, dans la crainte de perdre les bonnes grâces royales ne faisait qu'une légère allusion. Arlette, elle qui n'avait rien à perdre, rien à gagner, avait violemment remué cette fange dont le remous terrassait le superstitieux monarque. Sa colère s'était fondue dans le vague immense de ses craintes, et il était prêt à faire amende honorable et le frisson de peur se maintenait.

— Petite, dit-il en arrêtant sa pesante promenade à travers sa chambre, jure sur ce christ que tu es venue ici sans nourrir de mauvais desseins contre le roi.

— Ah! je le jure! s'écria Arlette avec une soudaineté qui permit à Louis de lire dans cette jeune âme.

— Tu es bien étrange, mais tu es bien jolie, ajouta le roi qui caressa les boucles à la chérubin.

Arlette recula.

— Vous trouvez étonnante mon audace; mais la vérité, pour se faire entendre, ne choisit pas la bouche qui la proclame... et puis mon humble voix entre [illegible] milliers d'autres qui crient dans le [illegible] les résume toutes. Vous entendez la [illegible]enne, sire, j'ai fait mon devoir.

— Pas entièrement, répliqua le dévot [illegible]rque, en s'allongeant brisé sur la ch[illegible] longue. Puisque tu es la protégée de [illegible] Vierge noire, prie-la pour ton roi.

— De tout mon cœur, sire.

[illegible]e obéissance convaincue exprimait un[illegible]ande foi que le voluptueux et dé[illegible]puis respecta. En la voyant age[illegible]e devant le christ en or, les mains joi[illegible] à la hauteur du visage, Louis, ra[illegible] admira. D'où qu'elle vînt, cette pe[illegible]vait un genre de courage qui ex[illegible]son origine. Il repoussait le soupçon [illegible]e la hardiesse d'une aussi jeune fille [illegible]finait presque. Il devait la croire, elle [illegible]t sincère.

[illegible] XV regarda de travers la marquise [illegible] entrait vêtue de blanc, et la [illegible]dia sans vouloir l'entendre.

[illegible] quatre heures, Louis, à la fois [illegible]t apaisé, fit reconduire Arlette à la [illegible]et se coucha.

XXI

[illegible] l'heure matinale, la reine, que l'en[illegible]ent d'Arlette avait désespérée, acc[illegible] la jeune fille avec des larmes de joie.

— [illegible] croyais perdue pour moi, dit Ma[illegible]blement.

— [illegible]terai toujours digne de l'amitié [illegible]otre Majesté veut bien me porter [illegible] le permet, je veux bien tout lui [illegible]

Une faible rougeur monta aux joues pâles de Marie.

— Oui, parle! murmura la souveraine en se faisant violence... Ne me cache rien, ajouta la reine qui arrangea sa tête sur l'oreiller de dentelle : si j'entends des mots douteux, j'en demanderai pardon à Dieu... mais, quoi que tu dises, tu ne m'apprendras rien que je ne sache...

Cependant l'effort de Marie qui voulait se montrer courageuse, aux yeux de sa petite amie, troubla Arlette... Elle balbutia une excuse.

— Allons, mon enfant, parle, reprit la Reine.

La jeune fille rapporta la scène qui s'était passée dans la chambre du roi.

La reine, malgré sa froideur apparente, en recueillait chaque trait avec avidité. Une pensée surgissait dans son esprit angoissé, celle-ci : Arlette pouvait avoir été choisie par Dieu pour mettre le roi dans le bon chemin.

Marie Leczinska oubliait que son royal époux était trop vieux, trop usé pour se convertir. La foi n'entre pas dans le cœur des passionnels.

Marie, dont l'éducation était purement religieuse, comme les femmes de cette époque la recevaient n'était pas obligée de connaître cette lot qui eût détruit son espérance.

Elle embrassa Arlette, la remercia, et eut le grand courage de louer sa hardiesse.

La reine s'endormit d'un sommeil paisible, rarement goûté depuis son avènement au trône, mais dont elle bénéficia quelques heures sans secousse.

A l'heure où Marie, bercée par un décevant espoir, s'assoupissait, la marquise, à son tour, enrageait.

Jamais, dans son cœur vaniteux et toujours à la glace, cette femme élevée sur le pavois de l'intrigue, n'avait ressenti d'une façon si aiguë le sentiment jaloux d'une rivalité qui mettait à nu toute son impuissance.

Si cette fille de quinze ans à peine dont Richelieu lui avait déjà parlé et qu'elle avait vue agenouillée dans la chambre du roi, alliait à l'énergie extraordinaire dont on la disait douée son désir de régner, elle, la Pompadour, était perdue. Elle connaissait la lâcheté hautaine de son royal amant, son amour vif du plaisir nouveau, de la sensation neuve, son palais blasé se refusant aux mets qui formaient l'ordinaire de sa table. D'un coup d'œil rapide, mais juste, la grisette embrassa le danger qui la menaçait et chercha dans les ressources de l'intrigue un argument prompt, décisif, pour dégoûter le roi d'Arlette.

Elle écrivit plusieurs billets, qu'elle n'envoya pas après les avoir relus. Ce n'était pas cela. Elle y montrait trop ses craintes, qu'elle devait au contraire cacher.

(A suivre)